



BAREME DES HONORAIRES

(Honoraires d'Agence TTC)

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 – DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 – LOI N° 2014-366 du 24 mars 2014

ESTIMATION : 100 € HT*

* Gratuite pour tout mandat de vente avec l'agence

VENTE :

Pour un prix de vente	Mandat Simple*	Mandat Exclusif* Services Illico Plus
Jusqu'à 30 000€	2 400 €	2 800 €
De 31 000 € à 80 000 €	4 000 €	4 600 €
De 81 000 € à 120 000 €	5 900 €	6 600 €
De 121 000 € à 300 000 €	4,99%*	5,90 %*
De 301 000 € à 600 000 €	4,20%*	4,90 %*
Supérieur à 601 000 €	3,50%*	4,00%*

*Pourcentage sur le prix net vendeur du bien (TVA au taux en vigueur compris)

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

PRESTATIONS A LA CARTE : A partir de 35 € (Nous consulter)

LOCATION :

Honoraires pour les baux d'habitation régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Comprenant : Visite du logement - constitution du dossier – rédaction de bail

Honoraires en conformité avec le décret du 1/08/2014 (loi ALUR)	Part Bailleur (TTC) Zone tendue*	Part Locataire (TTC) Zone tendue*
De moins de 45 m ²	10 €/m ²	10 €/m ²
De 46 à 100 m ²	10 €/m ²	10 €/m ²
> 100 m ²	9 €/m ²	9 €/m ²

Entremise, recherche de locataire	Nous consulter	-
-----------------------------------	----------------	---

*Calculé par m² de surface habitable - Indice maximum ALUR :

Zone très tendue : Paris et 28 communes limitrophes : 12€/m²

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10€/m²

Hors zone : reste du territoire : 8€/m²

Honoraires d'état des lieux : Baux régis par la loi du 6 juillet 1989

Comprenant : l'état des lieux d'entrée et de sortie

Honoraires en conformité avec le décret du 1/08/2014 (loi ALUR)	Part Bailleur (TTC) Zone tendue*	Part Locataire (TTC) Zone tendue*
De moins de 45 m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
De 46 à 100 m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
De 101 m ² à 150 m ²	2,5 €/m ²	2,5 €/m ²
Supérieur à 151 m ²	2 €/m ²	2 €/m ²

GESTION LOCATIVE : Les honoraires de gestion sont déductibles à 100% des revenus fonciers (selon Loi de Finance en vigueur).

(Prestation à la charge du bailleur applicable sur les sommes encaissés du locataire hors dépôt de garantie)

Mandat de gestion : 5.70% HT du loyer charges comprises (6.84% TTC)

Possibilité de souscrire en complément à l'assurance PNO (propriétaire non occupant) à tarif préférentiel.

MANDAT DE RECHERCHE : 4,50% TTC du prix de vente du bien TTC